

## RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

Convocation le 25 novembre 2021.  
Compte-rendu affiché le 30 novembre 2021.

---

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, LUCAS Marie-Paule, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy et DE LA LLAVE Michel.

Absente excusée: DELIGNIERE Amandine (pouvoir à LOMBARD Laurent).

Absente : VITRY Elodie.

Secrétaire de séance : SIMON Sandy.

La séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour des points suivants : Nomination d'un nouveau délégué à la FDE80 et nomination d'un nouveau délégué au SISCO.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – NOMINATION D'UN REGISSEUR**

Madame Marie-Paule LUCAS remet sa démission du poste de régisseur afin de pouvoir présenter sa candidature au poste de deuxième adjoint.

Il est donc nécessaire de nommer un nouveau régisseur titulaire

Après un appel de candidature, monsieur Michel De La Llave est nommé régisseur titulaire pour les régies salle des fêtes et médiathèque.

### **III – NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA FDE80**

Suite à la démission de monsieur Largillière Alexandre du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué FDE80.

Est candidat : CONTE Mathieu.

Est élu à l'unanimité des membres présents : CONTE Mathieu.

### **IV – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Suite à la démission de monsieur Thomas Kichey, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer le nombre des adjoints pour la suite du mandat.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

## **V – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Suite à la démission de monsieur Thomas Kichey,

Vu les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, par scrutins successifs, individuels et secrets.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **> Élection du second adjoint :**

Est candidate : Madame LUCAS Marie-Paule

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00

Nombre de suffrages blancs : 00

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 07

A obtenu : Madame LUCAS Marie-Paule : 12 voix

Madame LUCAS Marie-Paule, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe au maire et immédiatement installée.

## **VI – INDEMNITES DE FONCTIONS DU NOUVEL ADJOINT**

Monsieur le Maire propose la même indemnité que les autres adjoints, à savoir 10.7 % de l'indice 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil vote ce taux d'indemnité à l'unanimité des membres présents.

## **VII – NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SISCO DE BEAUVOIR**

Suite à la démission de monsieur Thomas Kichey, est élu délégué SISCO monsieur Bernard Tétu.

## **VIII – CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'ATELIER COMMUNAL**

Madame Elodie Vitry rejoint l'assemblée.

Les membres de la commission urbanisme et travaux proposent de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISES	MONTANT DES TRAVAUX
STPA	38 048 .40 €
LEGAY	29 274.20 €
CMB	70 038.90 €
SIDEM	6 540.00 €
PME	3 475.50 €
LEGAY	7 656.60 €

Le montant total des travaux s'élève à 155 033,50 €. Les membres du conseil valident à l'unanimité le choix des entreprises.

### **IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que monsieur Pascal Brassart, architecte du patrimoine, a effectué un pré-rapport afin de nous permettre de monter nos dossiers de subvention.

Il propose aux membres du conseil municipal d'effectuer des demandes de subvention pour la rénovation de l'église suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
1 <sup>ère</sup> tranche	174 193.51 €	Département	125 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche	227 356.42 €	Région	150 000 €
Tranche optionnelle	18 531.07 €	DETR	61 065 €
		Contribution communale	84 016 €
<b>TOTAL</b>	<b>420 081 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>420 081 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire les demandes de subvention auprès du Département, de la Région et de l'Etat (DETR) pour la rénovation de l'église.

### **X – PPI AMIENS METROPOLE**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la PPI d'Amiens Métropole avec les diverses actions menées pour la transition écologique, l'attractivité économique et touristique, l'attractivité « qualité de vie » et les espaces publics, et la candidature à capitale européenne de la culture 2028.

### **XI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

L'implantation de la fibre est prévue durant l'année 2023

L'AMEVA a lancé une consultation pour l'étude ruissellement et érosion

Evolution du protocole sanitaire : renforcement des contraintes, port du masque et pass sanitaire obligatoires dans les ERP

Compte rendu des commissions pour information :

- Commission cadre de vie : fleurissement, sapins, plantation de haies (charmille au cimetière), plantations de bulbes,
- Commission animation : animations à la médiathèque qui connaissent un vif succès, fêtes de Noël aînés et enfants, Chardonneret
- Commission urbanisme et travaux : mise en place de la dématérialisation, atelier communal

La séance est levée à 20h10.